



# Peyrolles-info

## 99

### Conseil municipal du 15 mars 2013

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,  
Françoise Letowski, Jean Paulin, Aurélie Roux.

Absents: Dorothee Givone, Pierre Hénon, Sophie Moreau.

Pouvoir de Pierre Hénon à François Abbou.

Secrétaire de séance : Aurélie Roux.

Le compte-rendu de la séance du 15 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

#### 1. TAXES LOCALES 2013.

Le maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des quatre taxes locales de la commune au niveau de 2012.

Les taux des taxes ainsi que les produits attendus seraient donc les suivants :

Libellés	Bases d'imposition 2013	Taux constants	Produits à taux constant
Taxe d'habitation	<b>40 300</b>	15,41 %	<b>6 210</b>
Taxe foncier bâti	<b>26 900</b>	11,29 %	<b>3 037</b>
Taxe foncier non bâti	<b>1 200</b>	55,49 %	<b>666</b>
CFE	<b>1 200</b>	19,51 %	<b>234</b>
<b>Total</b>			<b>10 147</b>

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux des taxes locales 2013 comme proposé dans le tableau ci-dessus pour un produit attendu de 10 147 €.

## 2. AMORTISSEMENTS 2013

Le maire informe les conseillers de la modification des tableaux d'amortissement qui intègrent :

A// Ajout au tableau d'amortissement du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) des dépenses 2012 pour un montant total de 4 598,61 €

Année entrée	objet	Montant dépenses	Durée amortissement	Nb années amorties	Capital amorti	Années à amortir	Reste à amortir	Amortissement annuel	Sortie de l'amortissement
1989	bassin	35 509,77	30	25	29 591,50	5	5 918,27	1 183,66	2019
1990	bassin	61,83	30	24	49,44	6	12,39	2,06	2020
1988	canalisations	35 246,00	30	26	30 546,62	4	4 699,38	1 174,87	2018
1989	canalisations	88 737,87	30	25	73 948,25	5	14 789,62	2 957,93	2019
1990	canalisations	6 857,62	30	24	5 486,16	6	1 371,46	228,59	2020
1994	canalisations	2 261,70	30	20	1 507,80	10	753,90	75,39	2024
2004	répar captage	11 893,67	30	10	3 964,60	20	7 929,07	396,46	2034
2009	extension AEP	91 512,19	30	5	15 252,05	25	76 260,14	3 050,41	2039
2010	réparation captage	7 728,55	30	4	1 199,35	26	6 529,20	299,84	2040
2011	extension réseau AEP	7 122,18	30	3	712,23	27	6 409,95	237,41	2041
2012	2 branchements AEP	1 118,25	10	2	223,66	8	894,59	111,83	2022
	radiateur AEP	387,15	10	2	77,44	8	309,71	38,72	2022
2013	pompe de reprise AEP	3 464,27	10	1	346,43	9	3 117,84	346,43	2023
2013	détecteur métaux	99,80	5	1	19,96	4	79,84	19,96	2018
2013	regard réseau Le Mas	1 034,54	10	1	103,45	9	931,09	103,45	2023
<b>TOTAL</b>		<b>293 035,39</b>			<b>160 346,42</b>		<b>111 734,23</b>	<b>10 227,01</b>	

B// Sortie du tableau d'amortissement du Plan local d'urbanisme (PLU) des dépenses 2007 :

Année entrée	VALEUR BRUTE	Durée d'amortissement	Nb années amorties	Capital amorti jusqu'en 2013	Années à amortir	Reste à amortir	Amortissement annuel	Sortie de l'amortissement en
2009	9 394,98	5	5	9 395,00	0	-0,02	1 879,00	2014
2010	2 952,41	5	4	2 361,92	1	590,49	590,48	2015
<b>TOTAL</b>	<b>12 347,39</b>			<b>11 756,92</b>		<b>590,47</b>	<b>2 469,48</b>	

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces tableaux d'amortissement.

## 3. CHOIX ENTREPRISE RÉALISATION DE TRAVAUX CHEMIN DE VALLOBSCURE

Le maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 07 mars 2013 pour ouverture des propositions en retour de la consultation directe faite auprès des entreprises CABRIT, VALMALLE et MASMEJEAN pour les travaux de sécurisation de plusieurs sections du Chemin communal n°1 dit de Vallobscure, décidés en séance du 03 janvier dernier. Seules les entreprises CABRIT et MASMEJEAN ont répondu à la consultation selon devis récapitulés ci-dessous :

*Entreprise CABRIT, avec un délai d'exécution en mars 2013 :*

Localisation sur carte	Détail des travaux à réaliser	Quantité	Prix Unitaire	Montants H.T.
	Installation de chantier	1	600	600 €
<b>1</b>	Mur en pierre maçonnées y compris réalisation de fouilles	9 m3	450	4 050 €
<b>2 et 3</b>	Fourniture et mise en œuvre de blocs d'enrochement	30 m3	145	4 350 €
<b>2</b>	Ouverture d'un fossé dans le rocher	10 ml	20	200 €
<b>4 et 5</b>	Terrassement du côté amont de la chaussée et mise en dépôt côté aval de la chaussée.	60 ml	67	4 020 €
	<b>Total H.T.</b>			<b>13 220 €</b>

*Entreprise MASMEJEAN, avec un délai d'exécution de 4 à 5 jours :*

Localisation sur carte	Détail des travaux à réaliser	Quantité	Prix Unitaire	Montants H.T.
	Installation de chantier	1	150	150 €
1	Mur en pierre maçonneries y compris réalisation de fouilles	7 m3	349,86	2 449 €
2 et 3	Fourniture et mise en œuvre de blocs d'encrochement	17 m3	108.59	1 846 €
2	Ouverture d'un fossé dans le rocher	10 ml	14	140 €
4 et 5	Terrassement du côté amont de la chaussée et mise en dépôt côté aval de la chaussée.	2 forfaits	480 €	960 €
	<b>Total H.T.</b>			<b>5 545 €</b>

Après étude des propositions ci-dessus, y compris en se basant sur les prix unitaires, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'ajourner le choix de l'entreprise.

Étant donné la grande différence de prix entre les deux propositions, il s'avère nécessaire de demander des explications complémentaires sur les points 4 et 5 à l'entreprise Masméjean, moins disante, pour l'exécution des travaux de sécurisation de plusieurs sections du Chemin communal n°1 dit de Vallobscure.

#### 4. SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ ET DE DROIT PUBLIC POUR 2013

Le maire propose au Conseil Municipal d'examiner les subventions accordées en 2012 et propose les montants suivants pour 2013 :

Nom des bénéficiaires	Subventions 2012	Propositions 2013
Association Abraham Mazel	50.00	50.00
Association ANEM	66.00	66.00
Association chasse Peyrollenque	50.00	100.00
Association Maires du Gard	90.00	70.00
Association des Maire Ruraux	90.00	90.00
Association parents élèves/FSE collège (à hauteur de 50€/élève)	200.00	
Association sportive de St Jean du Gard	50.00	
GDA du Mont Brion	50.00	
Association La Truite Salamandre	50.00	50.00
Vita Vallée	50.00	50.00
Association Pays Touristique Cévenol		50.00
<b>6574 – Personnes de droit privé - - Total</b>	<b>746.00</b>	<b>526.00</b>
SIVOM (dissous)	200.00	
SIE (dissous)	3 900.00	
SIRP de la Vallée Borgne*		2 271.00
<b>6554 – Personnes de droit public - - Total</b>	<b>4 100.00</b>	<b>2 271.00</b>

(\* 56 000 € de participation totale des communes en 2012, divisés par 74 élèves inscrits en 2012/2013 = 756,76 € par élève. Multiplié par 3 enfants de Peyrolles inscrits = 2 271 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas renouveler son adhésion à l'Association des Maires du Gard pour l'année 2013. Cependant, la cotisation 2012 restant à payer, la ligne pour cette association paraît encore cette année.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, les subventions pour 2013 telles que dans le tableau ci-dessus.

La séance est levée à 19h

# Conseil municipal du 11 avril 2013

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,  
Sophie Moreau, Jean Paulin, Aurélie Roux.

Absents: Dorothée Givone, Pierre Hénon, Françoise Letowski.

Pouvoir de Françoise Letowski à Pierre Deleuze.

Secrétaire de séance : Sophie Moreau.

Le compte-rendu de la séance du 15 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

## 1. CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DU CHEMIN COMMUNAL N°1 DIT DE VALLOBSURE

Comme convenu lors du dernier conseil municipal, l'entreprise MASMEJEAN a été contactée et après une réunion sur le terrain, a fourni un nouveau devis.

Les points 4 et 5 avaient été sous-estimés, une option sur l'enrochement a été proposée avec plus-value, selon tableau ci-dessous :

Localisation sur carte	Détail des travaux à réaliser	Quantité	Prix Unitaire	Montants H.T.
	Installation de chantier	1	150	150 €
1	Mur en pierres maçonnées y compris réalisation de fouilles	7 m3	349	2 449 €
2 et 3	Fourniture et mise en œuvre de blocs d'enrochement	17 m3	108	1 846 €
2 et 3	Option : enrochement bétonné à 350 kg arase en béton armé	17 m3 20 ml	50 48	850 € 960 €
2	Ouverture d'un fossé dans le rocher	10 ml	14	140 €
4 et 5	Terrassement du côté amont de la chaussée et mise en dépôt côté aval de la chaussée.	2 forfaits	1 050 €	2 100 €
	<b>Total H.T.</b>			<b>8 495 €</b>
	<b>Total T.T.C.</b>			<b>10 160 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de choisir l'entreprise MASMEJEAN pour réaliser ces travaux avec l'option proposée d'un montant total de 8 495 € HT, soit 10 160,02 € TTC, restant la moins disante.

## 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2012 .

Il peut être résumé à l'aide du tableau suivant :

<b>Compte Administratif de la commune 2012 (M14)</b>					
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012			RESULTATS GLOBAUX	
	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT 2012	REPORTS ANTERIEURS	RESULTATS PAR SECTION
<b>FONCTIONNEMENT</b>	105 155,56	100 197,79	<b>4 957,77</b>	70 472,71	<b>75 430,48</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	74 068,91	143 183,29	<b>- 69 114,38</b>	165 003,52	<b>95 889,14</b>
<b>TOTAL DES SECTIONS</b>	179 224,47	243 381,08	<b>- 64 156,61</b>	Résultats globaux = Résultats 2012 + reports 2011	<b>171 319,62</b>

Le maire se retire au moment du vote qui se fait sous la présidence de M. Jean Paulin.

Ayant constaté que la balance des comptes est identique à celle du receveur municipal, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, l'approbation du compte administratif 2012.

### 3. COMPTE DE GESTION 2012

Le maire demande au conseil de délibérer sur l'approbation du compte de gestion établi par Monsieur Rey, receveur municipal à la trésorerie d'Anduze.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité des membres présents.

### 4. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012

Le maire rappelle au conseil que la section d'investissement n'est pas déficitaire à la clôture de l'exercice 2012.

Il rappelle les résultats globaux de l'exercice écoulé :

- fonctionnement : 75 430,48 €

- investissement : 95 889,14 €

Il propose de :

- reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 75 430 € ;
- reporter au compte 001 en section d'investissement la somme de 95 889 €,
- affecter à la section d'investissement au compte 021 la somme de 26 667 €, pour équilibrer les dépenses d'investissement prévues au BP 2013.

Après délibérations, propositions adoptées par le conseil municipal, à l'unanimité.

### 5. BUDGET PRIMITIF 2013

Le maire présente au conseil municipal le projet de budget prévisionnel 2013 :

Le budget communal s'équilibrerait comme suit :

En fonctionnement : dépenses = recettes = 161 347 €

En investissement : dépenses = recettes = 284 832 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2013 de la commune équilibré comme ci-dessus.

*La séance est levée à 20h*